

Information réglementée - Bruxelles, Paris, le 19 février 2014 - 23h00

Dexia S.A. adapte sa gouvernance

Comme annoncé le 23 janvier 2014, et comme suite aux contacts établis entre Dexia et les gouvernements belge et français, Dexia a réuni son Comité des nominations et des rémunérations ainsi que les Conseils d'administration de Dexia S.A. et Dexia Crédit Local. L'objectif était de réexaminer la gouvernance de Dexia et les décisions salariales prises lors de la réunion du Conseil d'administration de Dexia S.A. le 13 décembre 2013 visant à adapter la gouvernance à la mission de gestion en extinction du bilan du groupe, de poursuivre sa simplification et la réduction significative des coûts engagée en 2012.

Après avoir entendu les fortes réserves formulées par les deux Etats sur les niveaux de rémunération, les Conseils d'administration de Dexia S.A. et Dexia Crédit Local, réunis sous la présidence de Robert de Metz, soucieux d'assurer la continuité opérationnelle du groupe portant fin 2013, après son démantèlement, encore 223 milliards d'euros au bilan, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes qui seront effectives le 1^{er} mars 2014 :

Le comité de direction de Dexia S.A. restera composé de trois membres et non de six membres comme initialement prévu :

- Karel De Boeck, administrateur délégué et président du comité de direction,
- Claude Piret, en charge de la gestion des actifs,
- Pierre Vergnes, chief financial officer.

Le comité exécutif de Dexia S.A. qui assurera le pilotage opérationnel du groupe, sera composé, outre les trois dirigeants susnommés, de :

- Johan Bohets, secrétaire général, en charge du juridique et de la conformité,
- Marc Brugière, chief risk officer,
- Benoît Debroise, en charge des financements et des marchés.

La composition du comité de direction de Dexia Crédit Local demeure inchangée.

Philippe Rucheton reste membre du comité de direction de Dexia S.A. et de Dexia Crédit Local jusqu'au 31 mars 2014.

Concernant la rémunération des membres du comité de direction de Dexia S.A., le Conseil d'administration a revu à la baisse la rémunération de Pierre Vergnes, chief financial officer, à 420.000 euros au lieu de 450.000 euros précédemment, et de 600.000 euros pour son prédécesseur.

Même si la rémunération des trois autres dirigeants membres du comité exécutif de Dexia S.A. n'est pas formellement soumise à l'approbation du Conseil d'administration, le Conseil a pris acte des nouvelles propositions du management : le salaire moyen de ces trois dirigeants s'élèvera à 390.000 euros limitant l'augmentation moyenne de leur salaire antérieur à 2,3%. Ceci constitue une baisse significative de 13% par rapport aux rémunérations de 450.000 euros approuvées le 13 décembre 2013.

Conformément aux engagements pris par Dexia auprès des Etats et de la Commission européenne, aucune rémunération variable n'est versée aux dirigeants. En outre, les dispositions relatives aux indemnités de départ des membres du comité de direction de Dexia S.A. seront alignées à la fois sur la durée et sur le principe de récupération tels qu'insérés par la nouvelle loi bancaire belge qui entrera en application dans les prochains mois.

Depuis 2012, les mesures successives de simplification de la gouvernance ont permis de réduire le coût des instances exécutives de 51%.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse
Service Presse - Bruxelles
+32 2 213 57 97
Service Presse - Paris
+33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs
Investor Relations - Paris
+33 1 58 58 82 48 / 87 16